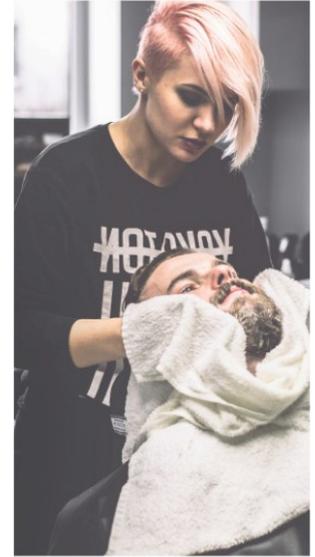


Action Entreprises et Environnement

Champagne-Ardenne et Meuse



Lettre d'information

Cette lettre est réalisée par la **Confédération de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS)** dans le cadre de l'action « Entreprises et environnement ». Celle-ci a pour objectif d'informer les artisans des métiers de services et de production sur la gestion de l'environnement dans leur entreprise.

Les actus de la CNAMS :

Le nouveau site Imprim' Vert a vu le jour en ce début d'année. En effet, depuis la mise à jour du cahier des charges en 2018, certains changements ont eu lieu dans la filière Déchets d'Équipements Électriques Électroniques : DEEE. Certaines sections du site ne répondaient alors plus aux besoins des entreprises et des référents. Quelques modifications ont dû s'imposer.

Le remodelage du site Imprim' Vert permet désormais d'intégrer plus simplement ces nouveaux critères mais également de réaliser des comités plus élargis impliquant la région entière.

Cependant, comme la plupart des entreprises, le site Imprim' Vert a été impacté pour la crise sanitaire mondiale.

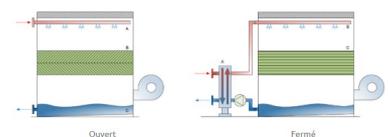
C'est pourquoi la marque a décidé de repousser les dates limites de renouvellement au 31 juillet 2021.

Dans ce numéro :

RÉDUCTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES : Page 2 - 3



GESTION ALTERNATIVE DES EAUX DE PLUIE : Page 5



GESTION DES DÉCHETS : Page 4



VALORISATION DES ENTREPRISES ET PARTENAIRES : Page 6 - 7



Pour toute question, merci de flasher les QR Code à la fin de ce document.

REDUCTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES

LE CTP SANS CHIMIE : SANS PRODUITS DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES SALARIÉS

Dans le milieu de l'imprimerie, beaucoup de produits chimiques dangereux sont utilisés. Certains d'entre eux sont des produits classés CMR

L'imprimerie est un secteur d'activité où le risque chimique représente une contrainte importante.

(Cancérogène, Mutagène et dangereux pour la Reproduction). Ces produits, représentés par un buste qui explose, nuisent gravement à la santé des salariés.

Depuis quelques années, pour réduire le risque chimique, une nouvelle technologie est apparue répondant aux besoins des imprimeurs : Le CTP (Computer To Plate; Ordinateur Vers Plaque) sans chimie.



SGH 08 Produit CMR

Depuis 2017 les nouveaux pictogrammes doivent figurer sur les contenants des produits chimiques

Pourquoi utiliser le CTP sans chimie ?



Machine CTP sans chimie

Source : www.impala-overseas.com

L'introduction sur le marché de cette technologie permet aux imprimeurs de ne plus être en contact avec les produits chimiques. Une fois utilisées, les plaques sont sorties de la machine et rincées à l'aide d'un produit non polluant de style gomme arabique, adapté à l'imprimerie verte.

L'entreprise ne produit plus de déchets et n'utilise alors plus de liquides dangereux. Le respect de l'environnement est alors assuré car le risque d'infiltration d'agent chimique dangereux dans le sol et l'eau est supprimé.

Avec le CTP sans chimie, la sécurité et la santé des salariés sont améliorées. Le risque chimique étant supprimé, le risque de dommage pour la santé des salariés disparaît également (cancers, asphyxie, étourdissement...).

Les avantages du CTP sans chimie

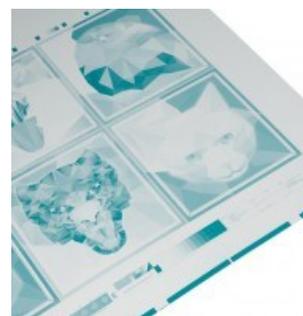
Les atouts du CTP sans chimie sont nombreux et intéressants ce qui rend la machine attractive. Au nombre de six, chacun de ces avantages facilite l'impression au quotidien :

- Une diminution de la consommation d'eau (baisse de milliers de litres/an)
- L'absence de produits chimiques pour l'entretien et le nettoyage
- Des économies de maintenance et des gains de productivité
- Une diminution du stockage des matières dangereuses
- La réduction de l'emprise aux énergies fossiles
- La résolution du problème d'enlèvement des déchets
- Absence de rejet au réseau

L'iCTP une alternative pour les petites imprimeries ?

L'iCTP est une solution de flashage de plaque peu onéreuse recourant à des plaques d'aluminium.

Elle convient pour les petites et moyennes imprimeries produisant peu de plaques. Les plaques iCTP peuvent être traitées à la lumière du jour.



Plaques CTP sans chimie

Source : heidelberg.com

Pour toute question, merci de flasher le QR Code à la fin de ce document.

Une subvention pour le CTP sans Chimie ?

Dans le cadre des programmes pour la réduction de la pollution, les différentes Agences de l'Eau proposent d'aider financièrement les entreprises de l'artisanat dans leurs projets liés à l'environnement.

Le but étant de réduire la pollution à la source. Pour ce faire, les Agences de l'Eau mettent l'accent sur les technologies propres et les méthodes innovantes de gestion des eaux de pluies.

Vous avez pour projet d'acquérir une machine CTP sans chimie ?

La CNAMS peut vous accompagner dans votre projet.

Dans un premier temps l'un de nos conseiller Hygiène Sécurité Environnement se rend dans votre entreprise pour réaliser un diagnostic environnement.

Ce diagnostic fera l'objet d'une évaluation auprès de l'Agence de l'eau s'occupant du bassin versant sur lequel votre entreprise est implantée.

Le dossier de subvention peut ensuite être établi en reprenant les différents critères de l'Agence de l'Eau. Le dossier permet de

La CNAMS vous accompagne tout au long de vos projets liés à l'environnement



justifier la nécessité, pour l'entreprise, d'acquérir une machine CTP sans chimie. On retrouve ici la motivation de réduire son impact environnemental en utilisant une technologie propre qui vient préserver d'une éventuelle pollution des eaux et des sols.

Le montant des aides financières

L'aide financière accordée varie entre 40% et 60% selon la taille de l'entreprise la



nature du projet et la région. Jusque fin 2021 le seuil plancher de subvention pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie est de 3 500€ TTC. À partir du 1er janvier 2022 le seuil plancher passera à 10 000€ TTC, ce qui est déjà en vigueur au sein de

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse.



Un pas de plus dans le monde d'Imprim'Vert

La marque Imprim' Vert a pour objectif de faire diminuer la pollution de l'environnement des entreprises artisanales exerçant une activité d'impression. Pour acquérir la marque Imprim' Vert il faut respecter des critères bien spécifiques tous en lien avec la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux :

Critère n°1 : L'élimination conforme des déchets dangereux

Critère n°2 : la sécurisation des stockages de liquide dangereux

Critère n°3 : non-utilisation de produit toxique

Critère n°4 : la sensibilisation environnementale des salariés et de la clientèle

Critère n°5 : Le suivi des consommations énergétiques du site

Le CTP sans chimie permet donc de remplir une bonne partie des cases du cahier des charges prévues par la marque.

En effet, il répond aux critères n°1 n°2 et n°3 car aucun produit chimique n'est utilisé. La gestion de l'eau au sein de l'entreprise est également grandement améliorée car comme nous l'avons vue précédemment le CTP sans chimie n'utilise pas d'eau comparé à une machine traditionnelle.

Le CTP sans chimie a entièrement sa place au sein d'une entreprise labellisée Imprim' Vert !



La marque Imprim' Vert a été créée en 1998 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre. Depuis 2007, le Pôle d'innovation de L'Imprimerie (P2i) en assure la gestion nationale. Depuis, la marque Imprim' Vert a déjà été décerné à plus de 1700 imprimeries.

Le contrôle du circuit de traitement des déchets

Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion conformément à la réglementation. Il est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.

Autrement dit le chef d'entreprise doit pouvoir justifier de la destination finale de ses déchets.

Comment justifier de la gestion de ses déchets ?

La justification se déroule en trois phases. Il faut :

- Vérifier que le prestataire est capable de recevoir les déchets.
- Vérifier que les déchets sont bien admis dans une installation adéquate, en particulier pour les déchets dangereux.
- Tenir un registre des déchets

Mon prestataire est-il en mesure de reprendre mes déchets ?

Le prestataire est en mesure de reprendre les déchets de l'entreprise s'il est capable de fournir un Certificat d'Acceptation Préalable (CAP). Ce document est établi après avoir donné un échantillon représentatif des déchets au prestataire ainsi qu'une fiche d'identification renseignée.

En parallèle à cette demande d'acceptation préalable, l'entreprise doit collecter les copies : des arrêtés préfectoraux d'autorisation des installations de traitement, des récépissés de déclaration des colleteurs, des autorisations et agréments des transporteurs.



La gestion globale des déchets

Source : Chimirec.fr

Les autorisations et agréments des transporteurs

La réglementation ADR (Accord for Dangerous goods to Road) est un accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. Autrement dit le transporteur doit être autorisé à transporter les déchets à reprendre. Par exemple, certains véhicules ou conducteurs ne sont pas aptes à transporter des déchets dangereux susceptibles d'exploser.

Le déchet a-t-il été correctement traité ?

Pour assurer la traçabilité des déchets dangereux de leur production jusqu'à leur élimination il est important de conserver les BSDD Bordereaux de Suivi des Déchets Dangereux. Ce document est à conserver au minimum pendant 5 ans.

Pourquoi est-ce important de tenir un registre des déchets ?

Les exploitants des établissements qui produisent ou expédient des déchets doivent tenir à jour un registre où sont consignés tous les déchets sortants.

Les documents contenus dans le registre des déchets sont à conserver pendant 5 ans minimums.

La surconsommation un problème de taille pour votre entreprise et pour l'environnement

Lors de son activité une entreprise peut être amenée à utiliser de l'eau pour refroidir des machines ou des pièces mais également lors du processus de production (rinçage, mélange...) ou encore pour le nettoyage (sol de l'atelier...).

Cependant il se peut que l'entreprise surconsomme de l'eau.

La surconsommation d'eau cause deux problèmes majeurs :

- un problème financier avec l'augmentation de la facture d'eau
- Un problème environnemental dont la cause est l'épuisement d'une ressource naturelle.

Pour lutter contre la surconsommation d'eau l'entreprise peut mener diverses actions :

Dans un premier temps, l'entreprise peut utiliser des technologies peu consommatrices en eau tel que le refroidissement en

circuit fermé.

Une optimisation de l'usage de l'équipement peut aussi être réalisée. Un arrêt automatique des pompes peut être programmé.

Une lutte contre les fuites doit être menée en détectant des anomalies (consommation d'eau trop importante).

La pose de sous compteurs peut permettre d'identifier les postes les plus consommateurs d'eau afin de les optimiser.

Enfin, récupérer l'eau de pluie ou l'eau industrielle peu polluée peut permettre de réutiliser cette eau pour des usages qui ne nécessitent pas une qualité d'eau importante.

La surconsommation d'eau est un problème important auquel les entreprises doivent prêter attention.



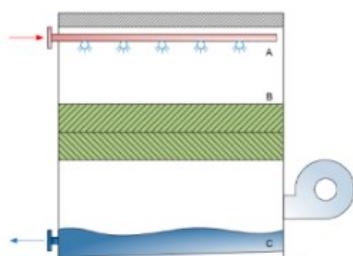
Qu'est ce qu'un refroidissement en circuit fermé sur une machine

Pour fonctionner correctement, une machine peut être amenée à refroidir, d'elle-même, son mécanisme. Deux types de refroidissement s'opposent : le refroidissement en circuit ouvert contre le refroidissement en circuit fermé.

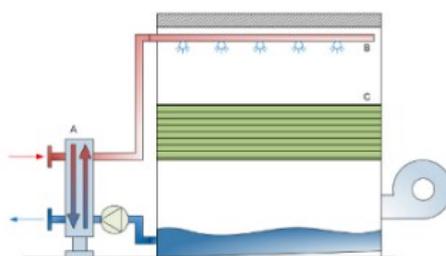
Le refroidissement en circuit ouvert

Pour les machines comportant un système de refroidissement ouvert, l'air et l'eau à refroidir entrent directement en contact. Une tour de refroidissement en circuit ouvert est un échangeur de chaleur qui permet de refroidir de l'eau en contact direct avec l'air. Le transfert de chaleur s'effectue partiellement par l'échange de chaleur entre l'air et l'eau, mais surtout par l'évaporation d'une petite quantité de l'eau à refroidir. De cette façon, on peut atteindre des températures de refroidissement inférieures à celles de l'air ambiant.

Cependant l'évaporation de ces particules d'eau peut également contenir des particules de produits chimiques



Ouvert



Fermé

Refroidissement en circuit ouvert contre refroidissement en circuit fermé

qui sont utilisés par la machine. L'eau contaminée qui est en contact direct avec l'air peut donc polluer le milieu.

Quels sont les avantages du refroidissement en circuit fermé par rapport au circuit ouvert ?

Le refroidissement en circuit fermé supprime le contact direct entre l'air et l'eau à refroidir. En effet, c'est un échangeur qui va assurer cette liaison.

L'eau contaminée par la machine et les agents chimiques qui s'y trouve ne peut pas s'échapper de la machine pour contaminer l'air.

Le respect de la santé des salariés et de celle de l'environnement est respecté. De plus la consommation en eau se voit diminuée.

Cependant, le refroidissement en circuit fermé nécessite des purges qui contiennent des substances dangereuses. Pour contrer ce procédé, de nouvelles techniques émergent pour éviter l'usage de produits chimiques (utilisation d'ultrasons...).

Source : almeco.eu

Pour toute question, merci de flasher le QR Code à la fin de ce document.

Retour d'expérience : VINI CHAMPAGNE (51)

Dans un objectif d'amélioration de ses pratiques environnementales, l'entreprise Vini Champagne a fait appel à la CNAMS pour réaliser les travaux suivants :

- Création d'une aire de lavage équipée d'un séparateur d'hydrocarbures relié au réseau d'assainissement
- Mise en place de bacs de rétention
- Création de noues d'infiltration
- Construction d'une toiture inclinée vers la noue
- Création d'un parking incliné vers la noue

Un dossier de demande de subvention a donc été déposé auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en Février 2020.

Au début du mois d'Avril 2021, des conseillers HSE (Hygiène Sécurité Environnement) de la CNAMS ont pu réaliser la vérification d'efficacité des travaux. Il en résulte que l'entreprise est satisfaite des travaux réalisés et des gains qu'ils apportent. Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 60%.



Aire de lavage équipée d'un séparateur d'hydrocarbures raccordé au réseau d'assainissement



Séparateur d'hydrocarbures

Le séparateur d'hydrocarbures installé sous l'aire de lavage permet de retenir efficacement les boues et les hydrocarbures. Le risque de contaminer le réseau d'assainissement n'est plus qu'un lointain souvenir.

Située à Reims l'entreprise Vini Champagne est spécialisée dans le dégorgement et le tirage de bouteille de Champagne

Les bacs de rétention situés sous les produits dangereux apportent une sécurité en cas de fuites. Le risque de déversement de produits chimiques dans le sol est réduit.

L'entreprise a été agréablement surprise de la capacité d'absorption des noues d'infiltration : « même en cas de fortes pluies, les noues sont capables de retenir l'eau ». En effet deux noues d'infiltration entourent l'entreprise. L'une est située



Noue d'infiltration

à côté du parking et la seconde à côté du nouveau bâtiment directement et sans tuyaux. Le parking est entièrement imperméable et incliné dans le sens de la noue d'infiltration. L'eau de pluie arrivant sur le sol du parking vient se déverser dans la noue d'infiltration. On retrouve le même système pour la toiture inclinée du nouveau bâtiment. L'eau ne coule pas dans une

gouttière mais directement dans la noue. Plus l'eau de pluie ruissèle, plus elle se charge en polluant. Le fait d'infiltrer sur site permet de minimiser ce phénomène et de limiter le flux d'eau de pluie envoyé vers un collecteur avec les ouvrages nécessaires à son traitement, stockage, régulation...

Toutes ces installations permettent de séparer les eaux pluviales des eaux de process (l'ensemble des eaux nécessaires au processus de fabrication).



Toiture inclinée rejetant les eaux de pluies dans la noue d'infiltration

À quelle fréquence faut-il entretenir ces installations ?

L'entretien de l'ensemble des installations effectuées doit être réalisé une à deux fois par an. Une société extérieure doit venir entretenir et nettoyer le séparateur, les noues doivent être tondues, les bacs de rétention vérifiés...

Vous aussi, vous avez comme projet de préserver votre environnement ? N'attendez plus, faites appel à la CNAMS !

Le Développement Durable : passez à l'acte !

Nous sommes tous acteurs de la protection de notre planète. Chacun à notre échelle nous devons adopter les bons gestes pour la préserver.

Certaines pratiques peuvent être réalisées sur le lieu de travail. Dans cet article nous allons nous intéresser aux économies d'eau.

Faire des économies d'eau : mais pourquoi ?

Faire des économies d'eau a pour objectif de préserver les ressources en eau de la planète, d'alléger les factures de traitement et de consommation d'eau et d'améliorer l'image de l'entreprise.

Comment faire des économies d'eau ?

Au sein d'une entreprise, les économies d'eau peuvent être orientées autour de trois axes : repérer les fuites, limiter la consommation, sensibiliser le personnel.

Repérer les fuites



Pour vérifier s'il n'existe pas de fuites sur votre réseau, il suffit d'effectuer un relevé de votre compteur d'eau le soir et de vérifier que le compteur indique la même valeur le lendemain matin (si certaines de vos machines sont en fonctionnement et consomment de l'eau durant la nuit il est nécessaire de les déduire du calcul).

Limiter la consommation

La consommation d'eau domestique utilisée par les WC et les robinets peut être limitée de différentes façons.



WC : une fuite de chasse d'eau, c'est jusqu'à 600 litres gaspillés par jour, soit 620€/an !

- la chasse d'eau à double commande permet de déclencher deux débits d'eau en fonction des besoins : 50% du réservoir à chaque petite chasse (35€ hors pose).

Le saviez-vous ?

L'eau potable coule à flots, pourtant dix millions de personnes, dans le monde, meurent chaque année d'une maladie liée à l'absorption d'eau polluée. L'eau est l'un des plus grands enjeux géopolitiques des décennies à venir, ne la gaspillez pas !

Bannissez les lingettes : chaque année, leur emploi multiplie par 12 vos dépenses liées à l'entretien et génère 23 kilos de déchets (contre 1.16kg avec des nettoyeurs ménagers classiques).

« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

- Le système stop eau permet de réguler le débit d'eau en fonction de la durée de pression exercée sur le bouton : jusqu'à 50% du réservoir économisé (15€ hors pose).

- Le limiteur de volume (ou Eco-plaquette) permet d'économiser les derniers litres (30 à 40% du réservoir) arrivant du bas de la cuvette sans pression (30€ hors pose).

Robinets : Un robinet qui goutte, c'est jusqu'à 5 litres gaspillés par heure, soit 123€/an !

- Le mousseur donne l'illusion d'un fort débit en consommant 50% moins d'eau et d'énergie (11€ hors pose)



- Un réducteur de pression permet de passer de 6 bars (25l/min) à 1 bar (12l/min) (30€ hors pose).

Sensibiliser le personnel

Dans une année de travail vos salariés sont amenés un grand nombre de fois à consommer de l'eau que ce soit pour se laver les mains, pour aller aux toilettes, pour prendre une douche ou encore pour utiliser certaines machines... Des affiches de sensibilisation sont donc un bon moyen de leur rappeler l'importance de ne pas consommer d'eau plus que nécessaire. Pour optimiser leurs utilisations l'affichage doit se faire sur le poste en question (dans les toilettes, à côté des robinets, à côté des machines...).

Le Développement Durable : un univers aux multiples facettes

Le Développement Durable ne concerne pas seulement la gestion de l'eau. Il prend également en compte d'autres thèmes tel que : l'éclairage, la climatisation, le chauffage, les économies de papier, la gestion des consommables, le commerce équitable, l'agriculture biologique, les fournisseurs responsables, l'entretien des espaces verts, les problématiques des transports, la gestion des déchets...

Pour toute question, merci de flasher le QR Code à la fin de ce document.

LES RENDEZ-VOUS 2020

Au travers de cette rubrique, nous vous informons des réunions, des conférences, des événements, des salons ou des échéances pouvant intéresser les entreprises artisanales.

Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail :

- 5 et 6 Juillet à Reims
- 15 et 16 Septembre à Charleville
- 20 et 27 Septembre à Reims
- 18 et 19 Octobre à Reims
- 15 et 22 Novembre à Reims
- 16 et 17 Décembre à Reims

Renouvellement MAC Sauveteur Secouriste du Travail :

- 21 Septembre à Reims
- 4 Octobre à Reims
- 6 Octobre à Reims
- 11 Octobre à Troyes
- 20 Octobre à Reims
- 17 Novembre à Reims
- 15 Décembre à Reims

Visite d'entreprise exemplaire :

- Au cours du 2nd semestre 2021 dans le but de découvrir certaines installations subventionnables par les Agences de l'Eau.

PARTENAIRES DE L'ACTION



L'action « Entreprises et environnement » est coordonnée et mise en œuvre par la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMS) avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



FLASH ZONE



Vous avez des questions ?

Flashez le code !

RETROUVEZ LES ACTUALITÉS DE LA CNAMS SUR FACEBOOK ET SUR NOTRE SITE INTERNET



Vos contacts à la CNAMS

Bastien LEPREUX - Mél. : bastien.lepreux@cnams-ca.fr

Charline VAN MELLO - Mél. : charline.vanmello@cnams-ca.fr

Merci d'avoir consulté notre bulletin de ce semestre, à bientôt.